Image not found or type unknown

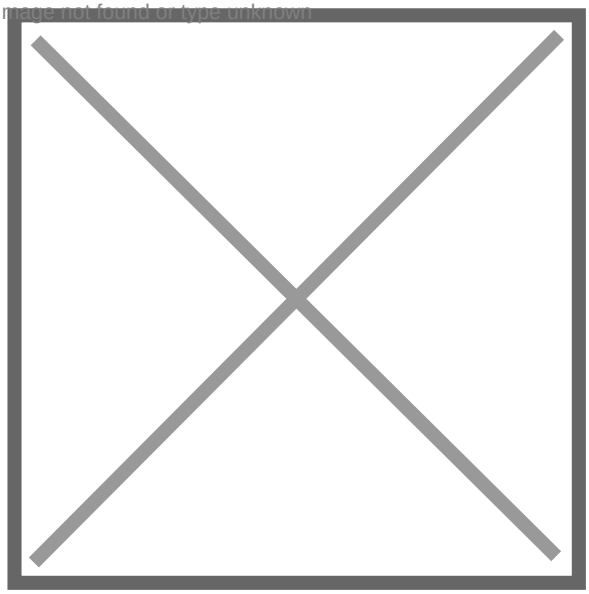

Eloignement des enfants pour le travail de mon nouveau mari

Par **antifanne**, le **10/03/2011** à **19:50**

Bonjour,

je suis remariée, mon mari a trouvé un nouvel emploi qui correspond a c'est attente au niveau salaire et prestations, mais son nouvel emploi se situe a plus de 800km du pére de mes enfants.
Nous nous posons beaucoup de questions au niveau de la loi, devons nous repassé devant le juge pour expiquer la situation?
sachant toutefois que l'emploi de mon mari occupe, il y en a très peu en france et aucunement dans notre région.
Doit on prendre un avocat et revoir le juge ? Faut-il simplement envoyé un recommander au pére de mes enfants ?Qu'elles sont les démarches dans ce cas là?
Si quelqu'un peut nous conseiller, merci d'avance.

Par **mimi493**, le **10/03/2011** à **21:21**

Vous avisez seulement le père de votre prochain déménagement (par LRAR) suffisamment avant la date du dit déménagement et ensuite, vous devrez l'aviser, au plus tard, un mois après le déménagement, de la nouvelle adresse des enfants (LRAR)
A lui de faire une requête au JAF pour modifier ses droits (DVH, résidence des enfants)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés